



Ouverture de l'Écocentre !

Qui dit printemps, dit ménage du printemps! N'oubliez pas que c'est à l'Écocentre qu'il faut apporter les matières **qui ne sont pas acceptées** dans les cueillettes au porte à porte.

Vous avez un doute? Consultez le tableau suivant:

Ouvert les **vendredis et samedis** dès le 4 mai!



Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie



OUVERTURE
MAI À OCTOBRE
VENDREDIS 12H - 16H
SAMEDIS 9H - 16H
NOVEMBRE À AVRIL
UN VENDREDI/MOIS
SUR RENDEZ-VOUS
<i>Voir calendrier des collectes des matières résiduelles.</i>

Matières acceptées	Matières refusées
<ul style="list-style-type: none"> Appareils électroniques et informatiques Appareils froids Bardeau d'asphalte Bois (peint, traité, de palettes, etc.) Matelas Matériaux de rénovation et de construction Matériaux secs (béton, brique, asphalte) Métaux Pneus d'automobile sans jante Résidus domestiques dangereux (RDD) Revêtement de vinyle 	<ul style="list-style-type: none"> Branches et souches Carcasses d'animaux Déchets biomédicaux Encombrants (ex. table et chaises de plastique, tapis, divan, etc.) Gros rebuts (ex. pédalo, spa, module de jeu en plastique pour enfant, etc.) Matières non triées et ordures domestiques Produits explosifs Produits contenant de l'amiante Résidus contenant des BPC Résidus verts et feuilles Terre contaminée

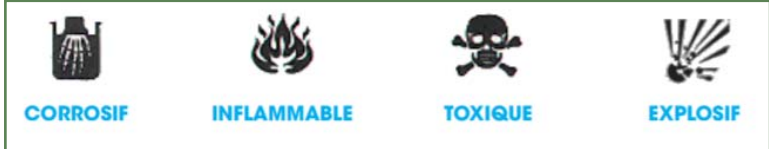


INTERDICTION DE DÉPOSER QUELQUE MATIÈRE QUE CE SOIT LE LONG DES BARRIÈRES DE SÉCURITÉ, EN TOUT TEMPS, SOUS PEINE D'AMENDES (300 – 1000\$ POUR UNE PREMIÈRE INFRACTION).

**POUR INFORMATIONS :
MAIRIE : 450-886-3823 #0**

Débarrassez-vous gratuitement de vos résidus domestiques dangereux (RDD) à l'Écocentre!

Comment reconnaître un RDD?
Ils sont corrosifs, inflammables, toxiques et/ou explosifs et, selon le cas, un ou plusieurs de ces pictogrammes est imprimé sur leur contenant :



N'oubliez-pas: Les contenants que vous apportez à l'Écocentre doivent porter une étiquette qui permet d'identifier clairement le nom de la matière dangereuse contenue.